



Expropriation utilité publique

Par Immo13

Bonjour ,
j'aurai besoin de votre aide concernant un litige en droit immo sur Marseille.
Je possédais 2 biens immobiliers loués dans un immeuble . Celui-ci , par utilité publique à été exproprié . Une ordonnance d'expropriation a été énoncée début janvier 2023. En Avril , les locataires ont été relogés . Or depuis un an et malgré le fait que je n'étais plus propriétaire (résiliation automatique des baux) , la mairie m'adresse une atd sur le coût de relogement.
Désolé pour le texte assez long , mais j'ai vraiment besoin de conseil et pourquoi pas de coordonnées d'un avocat disponible sur Marseille.
Merci !

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avec aussi peu de détails, on ne peut rien dire. C'est un avocat qui doit vous aider, avec toutes les pièces et aussi les justificatifs de cette expropriation.

Pour un avocat, demandez au barreau ou consultez l'annuaire :
[url=https://www.barreau-marseille.avocat.fr/annuaire/]https://www.barreau-marseille.avocat.fr/annuaire/[/url]